



Sommation par huissier irrecevable

Par **Soscmi**, le **20/01/2022** à **19:49**

Bonjour,

En novembre 2021, j ai reçu une sommation par huissier de receptionner ma maison en construction alors qu à cette date elle n etait pas habitable.

Beaucoup de mensonges ou erreurs dans l acte.

J ai répondu à l huissier bien-sûr et je n ai pas effectué les 600 km qui me sépare du chantier.

Dois-je effectuer d autres demarches pour faire annuler cet acte ? (Y a t il un délais ?)

Ou bien je peux attendre la future procedure judiciaire contre le constructeur pour dénoncer l acte ?

Vous en remerciant par avance,

Cordialement